



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Turquie

Question écrite n° 48523

Texte de la question

M. Louis Pierna interpelle M. le ministre des affaires étrangères sur les mesures que le Gouvernement français entend prendre vis-à-vis du gouvernement turc afin de mettre un coup d'arrêt aux nombreuses violations des droits de l'homme en Turquie. En effet, le dernier rapport d'Amnesty International souligne encore les nombreuses « disparitions » qui ont lieu dans ce pays et dénonce l'utilisation de la torture. Il est à noter que les déclarations du comité européen pour la prévention de la torture ainsi que celles du comité contre la torture de l'ONU n'ont pas été suivies d'effet. En outre, bien que le gouvernement turc se soit engagé à protéger les droits de l'enfant en ratifiant la convention internationale, Amnesty International dénonce de nombreux cas de tortures et de services sexuels contre des mineurs.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre des affaires étrangères sur la situation des droits de l'homme en Turquie. La nécessité tant d'améliorer la situation des droits de l'homme, en poursuivant le processus de démocratisation entamé notamment en 1995 avec la révision partielle de la Constitution et de la loi antiterroriste, que de faire respecter les clauses des engagements internationaux auxquelles la Turquie a souscrit est régulièrement rappelée aux autorités turques. Aussi nous félicitons-nous du vote par la Grande Assemblée nationale turque, le 6 mars, d'une loi sur la réduction de la durée de la garde à vue. L'adoption de ce texte concrétise l'engagement pris à ce sujet par le vice-premier ministre, ministre des affaires étrangères de Turquie, Mme Ciller, le 17 octobre 1996, et confirme lors d'une réunion à Rome, le 29 janvier 1997. Nous encourageons les autorités turques à poursuivre dans cette voie. Une série de mesures en matière de garantie de la liberté d'expression a également été annoncée et devrait faire l'objet prochainement d'un projet de loi. Cela constituerait une avancée démocratique significative et devrait mettre fin à des affaires judiciaires qui ternissent l'image de la Turquie.

Données clés

Auteur : [M. Pierna Louis](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48523

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 1997, page 747

Réponse publiée le : 24 mars 1997, page 1512